AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de La Vèze
Modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU)

Par arrêté URB.20.08.A15 du 15 décembre 2020, la Présidente de Grand Besançon Métropole a décidé l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) sur le territoire de la commune de La Vèze.

Cette enquête publique est organisée pour une durée de 33 jours consécutifs,

du 11 janvier au 12 février 2021 inclus.

La procédure de modification n°1 du PLU de La Vèze n'est pas soumise à évaluation environnementale.

Le Président du Tribunal administratif de Besançon a désigné Mme Joëlle COMTE en qualité de commissaire enquêtrice.

Le dossier d'enquête publique sur support papier, ainsi que le registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public :

- ➔ en Mairie de La Vèze – Siège de l'enquête publique –1 rue de l'Ecole – 25660 La Vèze – aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- ➔ à Grand Besançon Métropole – Mission PLUi – 2 rue Mégevand – 25000 Besançon – aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur un poste informatique à Grand Besançon Métropole – Mission PLUi – 2 rue Mégevand – 25000 BESANCON – aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

La commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de La Vèze:

- **Le lundi 11 janvier 2021 de 14h à 16h;**
- **Le samedi 23 janvier 2021 de 10h à 12h ;**
- **Le mercredi 3 février 2021 de 14h à 16h ;**
- **Le vendredi 12 février 2021de 14h à 16h.**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête en Mairie de La Vèze, à Grand Besançon Métropole – Mission PLUi, ou adresser toute correspondance par écrit au nom du commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie de La Vèze – Mme la commissaire enquêtrice
Enquête publique – Modification n°1 du PLU
1 rue de l'Ecole – 25660 LA VEZE

Les éléments du dossier d'enquête pourront être consultés en ligne, à l'adresse internet suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/2214.
Des observations et propositions pourront être déposées en ligne pendant toute la durée de l'enquête à cette même adresse, onglet « Déposer une observation », ou envoyées directement à l'adresse suivante :
enquete-publique-2214@registre-dematerialise.fr.
Les observations et propositions déposées en ligne et envoyées par courriel seront annexées aux registres d'enquête publique disponibles en Mairie de La Vèze et à Grand Besançon Métropole, et consultables en ligne.

Toute information relative au dossier d'enquête publique peut être demandée à Florent SERRETTE, Mission PLUi de Grand Besançon Métropole, au 03 81 61 82 97 ou par mail florent.serrette@grandbesancon.fr

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie de La Vèze et à Grand Besançon Métropole – Mission PLUi, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et sur le site internet dédié à l'enquête publique pendant une durée d'un an.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le conseil communautaire est l'autorité compétente qui délibérera pour approuver le projet de PLU de La Vèze.

La Présidente,
Anne VIGNOT
Maire de Besançon